

**MON**  
**GUICHET**  
de  
**PROXIMITÉ**  
pour la prévention...

...c'est **MON**  
**SERVICE**  
**DE SANTÉ**  
**AU TRAVAIL**



Dans un contexte de fortes mutations du monde du travail,  
**VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL**  
**RESTE VOTRE PREMIER PARTENAIRE**  
**DE PROXIMITÉ POUR LA PRÉVENTION**  
**DES RISQUES PROFESSIONNELS.**  
Il poursuit son évolution pour toujours répondre  
à vos besoins.

**MON SERVICE**  
**DE SANTÉ AU**  
**TRAVAIL,**

**C'est**  
**pour mon**  
**entreprise**

#### Une association locale

**Votre service de santé au travail est une association loi 1901, créée par les entreprises de votre bassin d'emploi.** Il est administré par des représentants employeurs et des représentants salariés issus des entreprises adhérentes. Ils décident de la cotisation annuelle pour trouver le juste équilibre entre les besoins réels des entreprises du bassin d'emploi et les moyens nécessaires pour y répondre.

#### Une prévention de proximité

**Votre service connaît votre secteur d'activité, vos métiers et vos salariés.** Il peut ainsi vous proposer des actions de prévention adaptées à votre entreprise. Il dispose de plusieurs centres médicaux pour assurer un maillage efficace du territoire afin d'être au plus près de votre entreprise et de vos salariés.

#### Le premier partenaire de santé au travail

**Votre service vous propose un accompagnement complet en santé au travail :** conseils, actions de prévention en entreprise, suivi individuel des salariés, traçabilité de leurs expositions professionnelles. Il peut vous aider à construire une démarche globale de prévention des risques et de promotion de la santé.

#### Des professionnels de la santé au travail

**Votre service de santé au travail a constitué une équipe pluridisciplinaire pour vous conseiller, animée et coordonnée par votre médecin du travail.** Elle comprend des infirmiers en santé au travail et des professionnels de la prévention des risques.

#### Une évolution continue

**Votre service de santé au travail évolue pour s'adapter aux besoins de ses entreprises adhérentes.** Depuis la réforme de fin 2016, il a initié une profonde mutation avec un renforcement des équipes pluridisciplinaires. Les progrès sont nombreux : développement de l'action en milieu de travail, actions de sensibilisation, meilleure réponse aux demandes de suivi individuel de l'état de santé, prise de rendez-vous en ligne, renforcement des moyens dédiés au maintien en emploi, etc.



**POUR ASSURER EFFICACEMENT SES MISSIONS, VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL SE MOBILISE SUR 10 ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS ET CONCRETS.**

## **VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL S'ENGAGE**

**1 Aider toutes les entreprises à évaluer leurs risques professionnels**

**2 Fournir des analyses, des sensibilisations collectives et des conseils de prévention adaptés à chaque entreprise**

**3 Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé des salariés**

**4 Repérer, accompagner et suivre les salariés en risque de désinsertion professionnelle, et contribuer activement au maintien en emploi**

**5 Participer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire**

**6 Proposer des solutions adaptées aux secteurs d'activités « spécifiques »**

**7 Participer activement à la mise en place d'un système d'information partagé en santé au travail**

**8 Promouvoir la santé au travail par le numérique, en rendant accessibles aux acteurs les données santé travail qui les concernent**

**9 Assurer une qualité d'accompagnement à toutes les entreprises**

**10 Faciliter le pilotage des politiques de santé au travail, via un réseau des services de santé au travail organisé et cohérent, avec des représentations régionales et nationales**

Ces 10 engagements ont été définis par Présanse, l'organisme représentatif des services de santé au travail interentreprises.